



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 636-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le règlement numéro 636-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 636 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Delson ».

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 mars 2018.

Antoine Banville
Directeur des affaires juridiques et greffier